

REFERENCE DU STAGE

FORMATION À LA MOBILITÉ DES CONDUCTEURS DE TAXI

Date		Lieu	PELRAS - 145 Rue Nicolas Louis Vauquelin- 31100 Toulouse <i>Conforme aux normes d'accessibilité</i>
Coût	Par stagiaire : 350 euros net	<i>NB : Sous réserve d'accord de prise en charge de votre dossier et des barèmes en vigueur, le coût pourra être partiellement ou entièrement pris en charge par votre Fond d'Assurance Formation</i>	

LE STAGIAIRE

Nom – Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Date et lieu de naissance :

Téléphone :/...../...../...../..... Mail :

Titulaire de la Carte Professionnelle N° Depuis le :

Exploitant l'autorisation municipale n° de la commune de

Depuis le

En qualité de : Chef d'entreprise / associé (rayer mention inutile)
 Salarié / gérant salarié
 Autre statut

Etes-vous porteur d'un handicap : Oui Non

Si vous êtes porteur d'un handicap, nous vous contacterons afin d'organiser ensemble votre venue dans les meilleures conditions.

L'ENTREPRISE

Enseigne : Nom du responsable :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :/...../...../...../..... Mail :

SIRET : Code NAF :

INSCRIPTION

Demande mon inscription pour participer à un stage de formation à la mobilité taxi (selon l'article 2 de l'arrêté du 11 aout 2017 relatif à la formation continue et à la mobilité des conducteurs de taxi et selon l'arrêté du 17 juillet 2018)

A l'issue du stage de formation à la mobilité, il sera délivré par l'ARFAM, **une attestation de suivi de la formation à la mobilité** :

- au conducteur,
- au préfet du département dans lequel le conducteur a obtenu son examen,
- au préfet du département de la Haute-Garonne, qui délivrera ensuite une autorisation d'exercice au conducteur.

DURÉE et COUT et PROGRAMME de la formation

Durée: 14 heures sur 2 jours **Coût** : 350 € **Programme**: Règlementation locale, connaissance du territoire

PIECES A JOINDRE à l'inscription

- **Copie de la CARTE PROFESSIONNELLE** du département initial (recto verso)
Pour les artisans : **extrait D1** (délivré par la chambre de métiers), **l'attestation de contribution à la formation professionnelle** (attestation URSSAF contribution au FAF) datée de moins de 12 mois (Obtention en ligne sur <https://www.secu-independants.fr/> ou en composant le 3698.)
- Copie du **permis de conduire**
- Pour les salariés : **Chèque de 350 € à l'ordre de l'ARFAM** (encaissé après la formation). L'entreprise doit faire une demande de prise en charge auprès de son OPCO.
- Pour les artisans : **Chèque de 50 € à l'ordre de l'ARFAM**. La demande de prise en charge auprès du FAFCEA est effectuée par nos soins. Vous n'avancez pas le coût pédagogique.

Fait le :

Signature du stagiaire :

Signature de l'employeur :